

Octobre
Rose

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 OCTOBRE 2024



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 OCTOBRE 2024

Le quorum étant atteint (319 voix sur 211 nécessaires pour le vote des statuts et 319 voix sur 70 pour le déroulement de l'Assemblée Générale), Peggy BAVIERE, Présidente, déclare ouverte l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis.

Approbation du Compte-Rendu de l'Assemblée Général du 10/11/2023

Conformément aux statuts, ce compte-rendu a été adressé aux dirigeants de club par mail le 4 janvier 2024. Il n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Allocution de Peggy BAVIERE - Présidente du Comité Départemental du Pas-de-Calais

Chers Présidentes et Présidents de clubs ou leurs représentants, Patrice BRULEZ, Président de la Ligue HDF Gérard DELMARLE, Secrétaire Général, Bernard SOUDANT, Patrick CARREL, Olivier DEPAQUIT et Christian DENIS, Présidents respectifs des Comités du Nord, de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme, chers élus du Comité de Direction, cher Gérard OFFROY, président d'honneur du Comité, Monsieur Michel LETIENNE, Vice-Président du CDOS, Messieurs les membres de la CSOE, chères Michèle, Nastasia et Aurélie, qui travaillent pour notre plus grand plaisir à nos côtés au Comité,

Peggy est ravie de retrouver les présidents de clubs ou leurs représentants pour cette assemblée générale.

Cette assemblée générale, nous avons voulu la marquer en rose ! Non parce que nous pensons que tout est rose dans ce bas monde mais parce que, dans nos convictions de rendre le tennis plus responsable dans notre société, nous avons choisi de profiter de cette assemblée générale pour mettre l'accent sur une cause qui nous tient à cœur « Octobre Rose ». Nous nous sommes permis de vous solliciter pour permettre aux femmes qui souffrent du cancer du sein de mieux vivre la maladie à travers de différentes activités sportives, culturelles et bien-être grâce à l'association Nénuphar d'Arras. Peggy précise que les dons sont encore possibles pendant l'assemblée générale ou plus tard, les dons peuvent être effectués jusqu'au 31 octobre 2024.

Cette assemblée générale est spéciale car elle est élective. Elle marque la fin d'un mandat tout à fait particulier car il a été marqué à ses débuts par la crise sanitaire liée à la Covid. Particulier également car il a débuté sous la présidence de Jean-Luc AUBERT qui m'a proposé de candidater à reprendre le flambeau suite à sa démission subite pour déménager. Elle a accepté de se retrousser les manches et eu l'honneur de présider ce beau comité depuis juillet 2021.

Avec toute l'équipe de Comité, nous sommes fiers de ce que vous avez fait dans vos clubs et nous sommes fiers de ce que nous avons fait au sein du Comité, ne comptant pas, les et les autres nos heures pour développer le tennis et les « nouvelles pratiques » : Padel, Beach Tennis, et maintenant le Pickleball.

Le résultat le plus marquant est le développement des licences à près de 13 500, en hausse de 6% sur une année. Nous pouvons nous réjouir d'avoir connu une hausse de 20% sur cette olympiade et de retrouver des chiffres de 1997 en nombre de licences.

Cette progression est liée :

- Au dynamisme dont vous faites preuve dans vos clubs, grâce à toutes les animations et compétitions que vous mettez en place tout au long de l'année. Ceci est aussi le fruit de la collaboration entre les dirigeants et les enseignants. Bénévoles, vous vous investissez souvent sans compter et je tenais à remercier chacun d'entre vous au nom du Comité. J'en profite pour saluer les nouveaux présidents qui nous ont rejoint la saison dernière.
- Olivier LIBAERT – TC Condettois
- François-Jérôme MICHEL – TC Raquette Aixoise
- Valérie VILLE – TC Dainville
- Alexis DEUDON – TC Le Touquet
- Mathieu LOUBERT – TC Hardelot
- Bruno DESRUMEAUX – TC Libercourt
- Alexandre DUCLOY – TC Cologne
- Gabrielle TOUYON – TC Lumbres
- Jimmy NEMPONT – AS Etaples
- Quentin MARY – TC Avesnes-Aubigny
- Sabrina INGARAO – TC Courrières
- Clément DESIRE – TC St Martin lez Tatinghem

La progression de nos sports de raquette est aussi liée au développement du Padel. Nous comptons à ce jour plus de 1000 licences exclusives Padel et de nombreux joueurs de tennis s'y mettent également. Nous avons 31 pistes réparties entre clubs et structures habilitées et je me réjouis des projets en cours ou à venir.

Notre rôle au Comité est de faciliter et d'accompagner votre gestion et votre développement. Cela passe d'abord par l'humain. Vous connaissez déjà Nastasia Boitier-Legourd notre CST et Michèle Delaby notre secrétaire que je remercie pour leur investissement. Permettez-moi de vous présenter Aurélie Bruyer, notre nouvelle CED, qui a pris le relais de Thomas Capliez que je remercie de son investissement lors de son apprentissage. Aurélie connaît très bien le tennis : elle est arbitre (badge blanc), JA et a travaillé au Comité Nord et à la FFT. Elle connaît également très bien notre territoire car elle est originaire du 62. Notre rôle d'accompagnement des clubs passe aussi par la défense de vos dossiers de demande de subvention et par les actions que nous avons réalisées pour les clubs et qui vous seront présentées tout à l'heure.

Même s'il faut se réjouir de nos bons résultats, il faut rester sur nos gardes. Rien n'est jamais acquis et il faut continuer d'avancer pour rendre le tennis et nos sports de raquette accessibles au plus grand nombre, quel que soit son quartier ou ses aptitudes physiques. J'ajoute que notre enjeu principal, à tous, clubs et Comité, doit rester les jeunes. Ils sont nos joueurs, nos enseignants, nos arbitres et nos bénévoles de demain. Nous devons tout mettre en œuvre pour limiter l'impact de l'érosion démographique. Au niveau du Comité, nous vous détaillerons également ce que nous avons effectué en matière de politique sportive.

Modifications et Approbation des Statuts

Les modifications des statuts ont été envoyées aux Présidents de clubs par mail.

- Exprimées 319 voix
- Pour 319 voix
- Contre 0 voix
- Abstention 0 voix

Les modifications des statuts sont approuvées à l'unanimité.

Rapport Moral présenté par Denis CHEVALIER, Secrétaire Général du Comité

Ce rapport établi un bilan de la saison 2024, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Les diverses actions menées par le comité vous seront détaillées par les responsables de commissions.

Le Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis est la représentation des clubs affiliés à la Fédération Française de Tennis et situés sur le Territoire Départemental. Néanmoins, par l'affiliation à la Fédération Française de Tennis, le Comité s'engage à agir dans le respect des statuts et règlements fédéraux, comme s'y engagent les clubs qui ont choisi de s'affilier à cette Fédération qui regroupe le Tennis, le Padel, le Beach-Tennis et la Courte Paume et pour cette nouvelle saison le pickleball.

Le premier point de ce rapport concernera les clubs et les licenciés.

1. Le tennis dans le département

➤ *Les clubs affiliés*

Le nombre de clubs dans le Pas-de-Calais est de 87 clubs.

➤ *Les licences*

Le nombre total de licenciés est de 13 471 au terme de la saison 2024. 5 688 jeunes et 7 783 adultes, soit, par rapport à la saison 2023, une hausse des licences de 5,85% soit 745 licences.

Nous gagnons 191 licences féminines et 554 licences hommes. Concernant les jeunes, nous pouvons observer une baisse de 4.03%

La Fédération Française a mis en place différents types de licence.

La licence club devient la licence multi-raquettes, valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. Elle permet de pratiquer l'ensemble des pratiques de la FFT.

La licence PADEL 1 007 licences PADEL ont été délivrées

La licence Hors Club, prise par internet, elle permet de participer à des tournois homologués sans être rattacher à un club. 4 licences ont été délivrées cette saison.

La licence découverte. Cette licence est valable 3 mois et s'adresse à tous les non licenciés sans restriction. Elle peut être délivrée toute l'année. Elle ne peut être renouvelable et ne permet pas de participer à des tournois homologués. Cette licence a d'ailleurs été remboursée cette saison. 880 licences découvertes ont été établies en 2024.

La licence scolaire est accessible à tous les enfants de moins de 12 ans non licenciés participant à un cycle tennis dans le cadre des activités scolaires et périscolaires déclarées à la ligue par le club.

Elle est également valable 3 mois mais est, quant à elle, renouvelable l'année suivante. 44 licences ont été établies.

L'application Ten'Up accessible à tous, licenciés ou non, loisirs et compétiteurs, Ten'Up propose de nombreux services pour faciliter la pratique : trouver un club, réserver un terrain dans votre club ou louer un court dans un autre club FFT, découvrir les offres de cotisations, d'enseignements ou de stages ou encore trouver et s'inscrire à des tournois de tennis, de Padel ou de Beach Tennis.

➤ ***les épreuves individuelles***

- L'essentiel des compétitions individuelles organisées sur le territoire départemental relève du travail des clubs, qui ont la responsabilité des tournois open ou internes. Le suivi de ces tournois est assuré par la commission régionale d'homologation. Cette saison 2024, 377 tournois ont été homologués par les clubs du Pas de Calais.

2. Les autres activités du Comité

➤ ***Les formations des officiels du Tennis***

Les formations d'arbitres et de juges arbitres sont placées sous le contrôle de la commission régionale d'arbitrage et ont lieu de manière décentralisée dans l'Artois et la Côte d'Opale. Pour la saison 2022, les résultats sont les suivants :

- 14 JAT1 reçus
- 5 JAT2 reçus
- 10 JAE1 reçus
- 8 A1 reçus
- 1 A2 reçu
- 1 CHIEF reçu

➤ ***Les formations d'enseignant***

Des formations de CQP sont également dispensées dans les centres départementalisés.

7 candidats du Pas-de-Calais ont été reçus cette saison.

3. Les liens avec les partenaires

Le Comité Départemental a été soutenu au long de l'olympiade :

- par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais avec des conventions de développement et des aides au fonctionnement
- par la Fédération Française de Tennis.

Pour conclure, Denis CHEVALIER remercie les permanents du Comité. Michèle DELABY, Nastasia BOITIER-LEGOURD ainsi que Thomas CAPLIEZ et souhaite la bienvenue à Aurélie BRUYER qui a rejoint le comité au 1^{er} septembre 2024 après la fin du contrat en alternance de Thomas. Ces permanents mettent au quotidien leurs compétences au service du tennis. N'hésitez donc pas à les solliciter pour toute demande concernant le développement ou le sportif.

Il remercie également tous les bénévoles, dirigeants de clubs pour le travail qu'ils fournissent tout au long de l'année afin que le tennis départemental se porte le mieux possible.

Merci également à tous les membres du Comité de Direction qui ont œuvré pour le bien du tennis départemental.

Djohar IMMOUNI présentera les aspects financiers de l'activité du Comité. Elle ne manquera pas de souligner l'importance des aides reçues de la Ligue des Hauts de France. Denis CHEVALIER voudrait dire aux représentants de la Ligue sa profonde gratitude pour ces aides, et au-delà de l'aspect financier, pour leur soutien indéfectible.

Rapport financier présenté par la Trésorière – Djohar IMMOUNI

Résultat 2024 excédent de 4 847€



Soit environ 5% du budget

Le résultat de l'exercice 2024 génère un résultat excédentaire de 4 847€ soit environ 5% du budget. Le total des produits s'élève à 174 845€. Il est principalement constitué par les aides fédérales et de la Ligue à hauteur de 83 950€.

Les charges d'un montant de 169 997€ sont en majorité liées aux salaires. Les frais de fonctionnement, de développement et animation, éducatif et sportif jeunes composent le reste des postes.

Rapport du Commissaire aux Comptes Arnaud DHAUSSY



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
DE TENNIS**

ASSOCIATION

Siège social :

9 rue Jean Bart
62143 ANGRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2024

www.aequitas.fr



Associés

Justine COUSIN
Jean-François DARROUSEZ
Vanney DECLÉMY
Arnaud DHAUSSY
Man DUBOIS
Hervé DORIS
Valérie LECOEUVRE
Nicolas LÉCOMTE
Grégoire MONFORT
Lassane NANA
Benoit VANDERSCHELDEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2024

A l'Assemblée Générale de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS DE TENNIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS DE TENNIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement déceler toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 2 octobre 2024

Le Commissaire aux comptes : AEQUITAS AUDIT représenté par :



Page 3 sur 3

Approbation du Compte de Résultats et du Bilan

- Exprimées 319 voix
- Pour 286 voix
- Contre 0 voix
- Abstention 33 voix

Approbation de l'affectation du résultat aux fonds statutaires

Djohar propose l'affectation du compte de résultat au fond statutaire.

- Exprimées 319 voix
- Pour 319 voix
- Contre 0 voix
- Abstention 0 voix

L'affectation du compte de résultat aux fonds statutaires est approuvée à l'unanimité

Présentation du budget prévisionnel 2024 par le Trésorière – Djohar IMMOUNI

Les charges et produits 2025 s'élèvent à 154 084€ soit une baisse de 8 722€ par rapport à 2024.

Les salaires représentent le poste le plus conséquent.

Les produits sont essentiellement constitués des aides publiques et des aides fédérales et de la Ligue des Hauts de France.

- Exprimées 319 voix
- Pour 286 voix
- Contre 12 voix
- Abstention 21 voix

Rapport Commission Sportive Jonathan PALCZEWSKI et Nastasia BOITIER-LEGOURD

1- Bilan de l'Olympiade des championnats par équipes :

- Remise en route des championnats suite à la COVID
- Augmentation croissante du nombre d'équipes sur les 4 années
- 1 500 rencontres organisées en moyenne par an
- Création des championnats 8/10 ans vert – orange filles autorisées
- Création pour 2025 d'un championnat 11/14 ans vert filles autorisées
- Passage des seniors + en 3 simples et 1 double toutes les divisions
- Création d'une catégorie seniors messieurs 55 ans
- Assouplissement de règles :
- Autorisation aux jeunes de jouer en seniors et aux seniors de jouer en Seniors +
- Qualification des joueurs : désormais licence valide veille de la rencontre
- Conservation de la liste ouverte
- Souplesse dans les reports de rencontres

2- Bilan de l'Olympiade des championnats individuels

- Remise en route des championnats suite à la COVID
- Augmentation croissante du nombre de participants sur les 4 années quelles que soient les catégories
- Autorisation désormais de participer pour les jeunes en seniors
- Création des circuits 8/10 ans et des écoles inter-lutins
- Organisation des phases finales jeunes 8/18 ans
- Réorganisation de la phase qualification jeunes 11/18 ans pour 2025
- Excellents résultats de nos champions départementaux sur les championnats régionaux et nationaux
- Organisation pour 2025 d'un championnat départemental de Padel seniors

Rapport Commission de Développement Michel DUHAMEL et Thomas CAPLIEZ

1- Les animations pour le tennis féminin :

- Les TMC 4^{ème} série : TC AIRE SUR LA LYS – TC BOULOGNE et TC LIEVIN
- Les raquettes FFT dames : 10 équipes engagées
- La rentrée des championnes aux TC Béthune et TC Etaples
- La journée de la femme : TC Harnes – TC Wimereux et TC St Omer
- Les doubles à la mélée : TC Auchel – TC Hardelot et TC Noyelles sous Lens
- Les raquettes Ados 15/16 ans : 8 équipes engagées

268 raquettes ont été distribuées pour l'opération ma première raquette, 37 clubs ont fait une demande ;
4 nouvelles sections pour l'opération baby tennis
3 clubs aidés pour le dossier tête de réseaux

Le concours de Noël, 47 clubs ont participé et les gagnants sont :

1^{er} TC COULOGNE

2^{er} TC HENIN BEAUMONT

3^{er} TC SAINT POL SUR TERNOISE

Pour le tennis scolaire :

- Shortennis pour les collèges et les lycées en lien avec l'UNSS 11 établissements engagés

Deux réunions de secteurs ont été organisées sur thème « la nouvelle école de tennis »

- Le 12 mars 2023 au RC Arras – 15 clubs présents
- Le 2 avril 2023 au TC Le Touquet – 12 clubs présents

- **Challenge du Départemental du Développement**

Moins De 100 licenciés

+de 100 licenciés

1^{er} TC Noyelles sous Lens

2^{ème} TC Croisilles

3^{ème} ES Oignies

+de 200 licenciés

1^{er} TC Aire sur la Lys

2^{ème} exæquo TC Lestrem

TC Montreuil

3^{ème} STC Calais

Remise de récompenses et de médailles

La médaille de bronze de la Fédération Française de Tennis a été remise à

- Chloé DHORMES – TC Lestrem
- Janine LE MER – TC Lens
- Jacques BART – TC Marck
- Jacques NOURTIER – TC St Nicolas
- Olivier TOULOTTE – AT Béthune

Les récompenses des championnats par équipes

- TC Aire sur la Lys en 11/12 ans filles
- RC Arras en 11/12 ans garçons
- TC Houdain en 13/14 ans filles
- ES Arques en 13/14 ans garçons
- ES Arques en 15/16 ans filles
- TC Saint-Omer en 15/16 ans garçons
- AT Béthune en 17/18 ans filles
- TC Le Touquet en 17/18 ans garçons
- TC Saint-Omer en 8/10 ans format vert garçons
- TC Boulogne en 8/10 ans format vert garçons
- TC Hénin Beaumont en 8/10 ans format orange garçons
- TC Sailly sur la Lys en 8/10 ans format orange garçons
- TC Wimereux en championnat par équipes seniors dames
- TC Isbergues en championnat par équipes messieurs
- TC Wimereux en championnat seniors plus 35 ans dames
- RC Arras en championnat seniors plus 35 ans messieurs
- TC St Martin Boulogne en championnat seniors plus 45 ans messieurs

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale se termine à 21 heures.

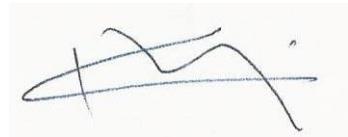
La Présidente,

Peggy BAVIERE



Le Secrétaire Général,

Denis CHEVALIER



Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis – Maison des Sports du Pas-de-Calais – 9 Rue Jean Bart – 62143 ANGRES
Tél : +33 (0) 3 21 77 55 74 – cdpasdecalais@fft.fr – www.comite.fft.fr/pas-de-calais

IGUE DES HAUTS DE FRANCE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

